

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15 septembre 2020

Date de la convocation : 8 septembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etalent Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Malik MAOUCHE, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Blandine VIDOR, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Michèle CEDRIN, Mme Dalila BRAHMI à Mme Martine FAÏTA, Mme Annie DUTRON à Mme Anny GELAS, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER.

Absents suppléés : M. Frédéric BELMONTE représenté par Mme Virginie NOVOTNY, M. Christian JANIN représenté par Mme Nadège NIVON, M. Max KECHICHIAN représenté par Mme Janine CRIVELLI.

Secrétaire de séance : Mme Claudine PERROT-BERTON.

OBJET : **AGRICULTURE** : Soutien à l'Association Départementale pour le développement Agricole et Rural du Rhône (ADDEAR 69)

Rapporteur : Lucien BRUYAS

NOTE DE SYNTHÈSE

Dans le cadre de sa stratégie agricole, Vienne Condrieu Agglomération souhaite maintenir une activité agricole sur son territoire. A ce titre, elle porte des actions sur l'installation et sur la transmission des exploitations. Créer ou reprendre une exploitation agricole, nécessite des compétences, des outils et des moyens. Cela implique aussi beaucoup d'anticipation et de préparation, sujets sur lesquels l'accompagnement est primordial.

L'ADDEAR du Rhône est une association loi 1901, qui a été créée en 1991 par des agriculteurs du département afin de réagir face aux difficultés rencontrées par l'agriculture : diminution du nombre d'exploitation et augmentation de la précarité chez les paysans.

Les actions menées par l'ADDEAR 69 sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération répondent aux objectifs suivants :

- accompagner l'émergence de projets d'activités agri-rurales (Repérer, accueillir et accompagner des porteurs de projets éloignés des « circuits traditionnels ») ;
- favoriser l'interconnaissance, l'échange, la mise en lien sur le territoire entre porteurs de projets, agriculteurs et élus ;
- repérer et accompagner de façon anticipée des cédants sur les aspects humains et globaux de la transmission.

En 2019, l'ADDEAR a réalisé 7 accompagnements :

- 1 reprise de ferme en 2020 pour conforter une installation,
- 2 transmissions dont le repreneur est en cours d'installation (installation définitive prévue en 2021),
- 3 porteurs de projet en cours de réflexion,
- 1 projet d'association arrêté, toujours en recherche.

Il est proposé de poursuivre le soutien apporté aux actions menées par l'ADDEAR sur l'année 2020, à hauteur de 3 500 €, sur la base des objectifs cités dans la convention, jointe à la présente délibération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la stratégie agricole 2019-2024 adoptée par le conseil communautaire du 5 novembre 2019,

VU l'avis favorable de la commission agriculture du 4 décembre 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

APPROUVE le soutien à l'ADDEAR 69 pour ses actions de formation à destination des agriculteurs et des porteurs de projets et d'accompagnement à l'installation transmission, en versant une subvention à hauteur de 3 500 €.

APPROUVE la convention de partenariat pour 2020 jointe à la présente délibération.

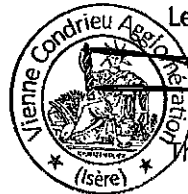
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 15 septembre 2020

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 18 SEP. 2020
et a été publiée le 18 SEP. 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Henri KOVACS

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Claude BOUR